

Direction générale



**RAPPORT D'ACTIVITE
COMITÉ GENEVOIS POUR L'UTILISATION DU
FONDS ECO-ÉLECTRICITÉ
(COGEFÉ)**

2006

Mai 2007
HGD/DSR/nfe et spl

Eau Énergies Réseaux Environnement

SOMMAIRE

1. Le COGEFé	3
1.1. Critères de sélection du COGEFé	4
2. Programme de mesures 2004	5
2.1. Mesure n°2-2004 – Passage à castors au barrage du Seujet	5
3. Programme de mesures 2005	6
3.1. Mesure n°1-2005 - Achat de terrains	6
3.2. Mesure n°2-2005 - Végétalisation de la toiture du bâtiment de la station de relevage des eaux	6
3.3. Mesure n°3-2005 - Etude d'opportunité d'un désenrochement de la berge à l'embouchure de l'Allondon	7
3.4. Mesure n°4-2005 - Participation financière à un camp nature	7
3.5. Mesure n°6-2005 - Radeau à sternes à l'Etournel	8
4. Programme de mesures 2006	8
4.1. Mesure n°1-2006 - Bulletin la Libellule	9
4.2. Mesure n°2-2006 - ASTERS ouvrage hydraulique	9
4.3. Mesure n°3-2006 – Passage à amphibiens	10
4.4. Mesure n°4-2006 – Prés-de-Villette	10
4.5. Mesure n°5-2006 – Etude pour aménagements ornithologiques à la Pointe-à-la-Bise	10
4.6. Mesure n°6-2006 – Robin-Tope	11
4.7. Mesure n°7-2006 – Bois de la Grille	11
4.8. Mesure n°8-2006 – Amélioration du Bief Tabary	12
4.9. Mesure n°9-2006 – Etude passe à castors à Verbois	12
4.10. Mesure n°10-2006 – Projets trous	13
4.11. Mesure n°11-2006 – STEP d'Aire – chemin piétonnier	13
4.12. Mesure n°12-2006 – Chemin de randonnée le long du Rhône	13
5. Règlement du Fonds Eco-électricité	14
5.1. Alimentation du Fonds Eco-électricité au cours de l'année 2006	14
6. Etats financiers 2006	14
6.1. Détail des dépenses par projet en 2006	14
6.2. Bilan financier 2006	15
7. Programme des mesures pour l'année 2007	15

1. LE COGEFÉ

Le COGEFé, Comité genevois pour l'utilisation du Fonds Eco-électricité, s'est constitué dans le cadre du développement et de la commercialisation du produit SIG Vitale Vert en 2002. Il a pour mission de définir et planifier des mesures d'amélioration écologique dans et autour de la rade et du bassin versant du Rhône genevois ainsi que de coordonner et surveiller leur exécution.

La réalisation de ces mesures est assurée par le fonds Eco-électricité, financé par l'énergie SIG Vitale Vert.

Le COGEFé est composé de représentants d'associations environnementales, du Département du Territoire et de SIG.

Suite à la nouvelle organisation de SIG, plusieurs changements sont intervenus. M. Christian Grego a quitté la présidence du COGEFé en avril 2006 et a été remplacé par Mme Anne Storno-Pigeyre. Elle a, à son tour, été remplacée par M. Hervé Guinand qui a été nommé par la Direction générale de SIG en septembre 2006.

Suite à la nomination de M. Hervé Guinand, M. Axel Wahl lui succède en tant que membre votant de SIG. De plus, M. Christophe Hayoz de la Commission de la Pêche a été remplacé par M. Jean-Luc Honegger.

La présidence du COGEFé est placée sous la responsabilité de la Direction générale de SIG. La Cellule Environnement-Rhône de SIG est chargée de la coordination et du pilotage des mesures adoptées.

Après 4 ans de fonctionnement, la première législature du COGEFé se termine à fin 2006. Des renouvellements seront alors proposés à la Direction générale de SIG.

A fin 2006, ses membres sont :

Bureau opérationnel

M. H. Guinand, président du COGEFé - Direction générale SIG
M. D. Sidler, secrétaire du COGEFé - Cellule Environnement-Rhône SIG
Mme N. Faidide, assistante administrative

Membres avec voix décisionnelles

Associations	Mme V. Durouvenoz, Pro Natura Genève M. J.-L. Honegger, Commission de la Pêche du canton de Genève M. R. Perroulaz, WWF-Genève
SIG	M. F. Dalang, Conseil d'administration SIG M. A. Wahl, Service de l'environnement SIG M. A. Künzi, Société des Forces motrices de Chancy-Pougny
Etat de Genève	M. G. Dändliker, Domaine nature et paysage M. F. Heer, Domaine de l'eau M. A. Wisard, Domaine de l'eau

Les statuts du COGEFé, qui fixent ses objectifs, établissent sa structure et règlent son fonctionnement, ont été approuvés par le Conseil d'Administration de SIG dans sa séance du 26 septembre 2002. Ils ont été modifiés en 2005 suite à l'introduction de la Nouvelle Offre Electricité (c.f. chapitre 5).

Durant l'exercice 2006, le COGEFé s'est réuni en séance plénière à 6 reprises, soit les 20 février, 24 avril, 12 juin, 18 septembre, 6 novembre et 11 décembre 2006.

Le présent rapport présente brièvement les actions du Comité, qui au cours de sa 4^{ème} année d'activité ont consisté en :

- La mise en œuvre et le suivi des mesures précédemment adoptées.
- La définition d'un programme d'actions pour 2007 et le lancement de celui-ci.

1.1. Critères de sélection du COGEFé

Les mesures sélectionnées par le COGEFé doivent répondre aux critères de priorité suivants :

La Simplicité : Les mesures proposées doivent rester relativement faciles à réaliser et ne pas nécessiter d'études approfondies.

Le Pragmatisme : Le lieu, le concept et la méthode de réalisation doivent être clairement définis avant que la mesure soit soumise au COGEFé.

La Visibilité : Le COGEFé favorisera la collaboration avec des associations genevoises et accompagnera les actions par de la communication.

La Rapidité de mise en œuvre : Le COGEFé favorise les projets qui peuvent être mis en œuvre rapidement.

La Valorisation Écologique : Les investissements doivent être réalisés en priorité là où un impact écologique positif est désiré.

Le Principe du Développement Durable : Les investissements doivent souscrire pleinement aux principes du développement durable.

Le Principe de Subsidiarité : Les investissements du COGEFé ne doivent pas servir à réaliser des mesures répondant déjà à des obligations relevant des Services de l'Etat et/ou de SIG. Par contre ils peuvent, le cas échéant, venir en appoint de telles mesures afin de les stimuler ou d'en renforcer le caractère écologique.

Ainsi, les projets adoptés jusqu'à présent peuvent être répartis selon 4 catégories (liste non exhaustive) :

- Renaturation (dont acquisition de terrains)
- Gestion des espèces
- Intégration des activités humaines aux abords des cours d'eau
- Sensibilisation

2. PROGRAMME DE MESURES 2004

En 2006, la mesure « Passage à castors au barrage du Seujet » votée au programme 2004 a été continuée et terminée.

2.1. **Mesure n°2-2004 – Passage à castors au barrage du Seujet**

Cette mesure a été réalisée en collaboration avec l'association « Contact Castor ». Un aménagement en bois, composé de rampes et de bacs végétalisés, a été conçu afin de rendre possible un probable échange entre les différentes populations de castors dispersées dans le canton.

L'exécution de cette mesure a été planifiée pour le mois de mars 2006. En effet, l'autorisation du 11 mai 2005 avait été suivie d'une étude complémentaire concernant notamment la rénovation de la passe à poissons proposée et financée par SIG.

La passe à castors a été réalisée et installée durant l'année 2006.

Coût total en 2004 : CHF 4'200.-
Coût total en 2005 : CHF 397.-
Coût total en 2006 : CHF 45'187.-
Coût total : CHF 49'784.-
Budget voté : CHF 30'000.- (+/- 20%)

Une participation de SIG de CHF 10'000.- est attendue pour ce projet. Malgré cela, le budget a été dépassé de plus de 20 %. La cause est la difficulté d'insertion de l'ouvrage sur le bâti existant et la grande variabilité des niveaux amont.

Travaux terminés.

Certains aspects budgétaires devant être réglés, le dossier administratif est encore ouvert.

Il serait souhaitable que le COGEFé et les partenaires Etat et SIG conviennent d'un suivi scientifique à mettre en place.

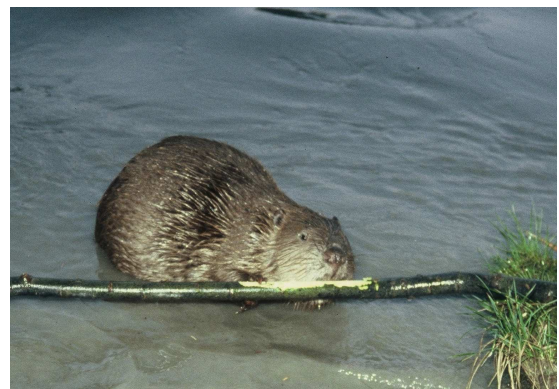


Photo : Contact Castor

3. PROGRAMME DE MESURES 2005

En 2006, les mesures suivantes du programme voté en 2005 ont été continuées ou terminées :

1. Achat de terrains
2. Végétalisation de la toiture du bâtiment de la station de relevage des eaux
3. Etude d'opportunité d'un désenrochement de la berge à l'embouchure de l'Allondon
4. Participation financière à un camp nature
5. Radeau à sternes à l'Etournel

3.1. **Mesure n°1-2005 - Achat de terrains**

Sur mandat du COGEFé, l'Etat de Genève a acquis, en date du 20 avril 2006 la propriété de la parcelle n°1570 du cadastre de la commune de Chancy, d'une surface de 4'235 m². Le prix d'achat de cette parcelle a été acquitté entièrement par le COGEFé.

Une convention doit être signée entre le COGEFé et l'Etat qui prévoit notamment que la parcelle soit dotée par le Domaine Nature et Paysage (DNP) d'un plan de gestion environnementale, d'ici au 31 décembre 2007 au plus tard. Le plan de gestion complètera la présente mesure. La parcelle a été intégrée au Domaine Public à fin 2006.

Coût total en 2005 : CHF 0.-
 Coût total en 2006 : CHF 24'407.-
 Budget voté : CHF 60'000.-

Mesure en cours.



3.2. **Mesure n°2-2005 - Végétalisation de la toiture du bâtiment de la station de relevage des eaux**

Cette mesure, votée au programme 2005, a pour objectif de végétaliser la toiture du bâtiment de la station de relevage des eaux située au bord du Rhône, afin d'intégrer cette infrastructure industrielle dans l'environnement.

Une décision doit être prise en 2007 quant à la faisabilité et à la pertinence de cette mesure.

Coût total en 2005 : CHF 0.-
 Coût total en 2006 : CHF 0.-
 Budget voté : CHF 50'000.-

Mesure en cours.



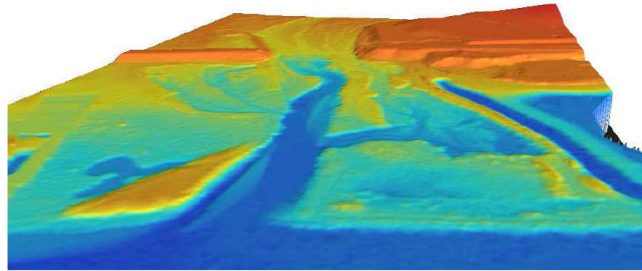
3.3. Mesure n°3-2005 - Etude d'opportunité d'un désenrochement de la berge à l'embouchure de l'Allondon

Le COGEFé a mandaté la Cellule Environnement Rhône afin d'étudier l'opportunité de désenrocher la berge en rive droite du Rhône à l'embouchure de l'Allondon. Les conclusions de l'étude indiquent que le coût des travaux semble disproportionné par rapport au gain écologique et la fonction écologique actuelle du site de l'embouchure de l'Allondon est jugée satisfaisante par les autorités cantonales compétentes.

C'est pour ces raisons que le COGEFé a décidé de ne pas donner suite à cette étude de faisabilité.

Coût total en 2005 : CHF 0.-
 Coût total en 2006 : CHF 6'000.-
 Budget voté : CHF 30'000.-

Mesure terminée.
 Dossier clos.



3.4. Mesure n°4-2005 - Participation financière à un camp nature

Cette mesure a été proposée et réalisée par le secteur jeunesse du WWF Genève dans le cadre d'une convention de subventionnement par le COGEFé. Son objectif était de faire découvrir et connaître la nature et son environnement aux enfants de 6 à 12 ans et de les sensibiliser aux questions environnementales actuelles.

En 2005, puis en 2006, deux types d'activités étaient proposés :

- Huit sorties Panda Club, portant principalement sur la découverte des milieux naturels, les plantes et les animaux au travers d'observations, de jeux et de récits.
- Deux Pandaérés, soit deux fois une semaine, organisés sur les thèmes du Rhône et de l'énergie avec notamment des observations des radeaux à sternes, une descente en mouette sur le Rhône, une journée consacrée au thème de la pêche, etc.

En 2005, 123 enfants et 46 adultes ont participé aux 8 sorties et aux 2 semaines de Pandaéré. En 2006, ces activités ont concerné 110 enfants et 38 adultes.

Coût total en 2005 : CHF 5'000.-
 Coût total en 2006 : CHF 5'000.-
 Budget voté : CHF 10'000.- sur 2 ans (2005 et 2006)

Mesure terminée.
 Dossier clos.



3.5. Mesure n°6-2005 - Radeau à sternes à l'Etournal

Afin de diversifier et augmenter les sites potentiels de nidification de la sterne pierregarin, le Parc naturel régional du Haut-Jura a sollicité le COGEFé pour mettre en place un radeau à sternes dans l'étang de l'Etournal, semblable à ceux présents dans la retenue de Verbois.

Le radeau a été mis à l'eau au mois de juin 2005 et, suite à un retard dans le dépôt de dossier, la subvention du COGEFé n'a été versée qu'en 2006. Les membres du COGEFé ont été invités à se rendre sur place pour une visite guidée par le Parc naturel régional du Haut-Jura.

Coût total en 2005 : CHF 0.-

Coût total en 2006 : CHF 30'000.-

Budget voté : CHF 30'000.-

Travaux réalisés en 2005.

Dossier clos.



4. PROGRAMME DE MESURES 2006

Le programme d'investissements adopté par le COGEFé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 février 2006 comprenait les 12 mesures suivantes :

1. Bulletin la Libellule
2. ASTERS ouvrage hydraulique
3. Passage à amphibiens
4. Prés de Villette
5. Etude pour aménagements ornithologiques à la Pointe-à-la-Bise
6. Robin-Topé
7. Berges du Rhône entre les Nants de la Noire et des Avanchets
8. Amélioration du Bief Tabary
9. Passe à castors à Verbois
10. Projets trous
11. STEP d'Aire – chemin piétonnier
12. Chemin de randonnée le long du Rhône

4.1. Mesure n°1-2006 - Bulletin la Libellule

Cette mesure a été proposée par la Libellule au COGEFé afin de permettre la réalisation de 6 numéros d'un bulletin d'information tout public sur trois années.

Ce bulletin bisannuel est destiné aux membres de l'association comme aux curieux de la nature de tous âges. Il a pour objectif d'informer les lecteurs sur la biologie et la répartition d'espèces à Genève, de mentionner les changements opérés par les responsables cantonaux dans une réserve ou de renseigner sur les richesses d'un site. Ces nouvelles sont essentiellement locales.

Le premier numéro du bulletin a été édité à 1'000 exemplaires en avril 2006 et comportait 8 pages. Le deuxième numéro de 12 pages a été édité en octobre 2006 et publié à 1'000 exemplaires.

Coût total en 2006 : CHF 12'360.-

Budget voté : CHF 33'080.- sur 3 ans (2006 à 2008).

Mesure en cours.

bulletin n°1



bulletin n°2



4.2. Mesure n°2-2006 - ASTERS ouvrage hydraulique

L'association ASTERS (Agir pour la sauvegarde des territoires et des espèces remarquables ou sensibles) avait sollicité le COGEFé, en 2005, pour restaurer la connexion hydraulique entre l'Arve et un ancien méandre, sur les communes de Vougy et Marignier en France voisine.

La mesure votée en 2006 a pour objectif de mener à bien deux actions sur ce même site :

- la réalisation d'un petit ouvrage hydraulique sur l'étang amont afin de maintenir les niveaux d'eau en période d'étiage et de pouvoir à l'inverse, abaisser le niveau pour réaliser des actions d'entretien des berges,
- l'installation de deux panneaux d'information pour les visiteurs sur le site alluvial de l'Arve.

Les travaux ont débuté courant 2006 et devraient être terminés pour le premier semestre 2007.

Coût total en 2006 : CHF 0.-
Budget voté : CHF 17'000.-

Mesure en cours.

4.3. Mesure n°3-2006 – Passage à amphibiens

Cette mesure a pour objectif la réalisation d'un passage à amphibiens sur la route de Loëx afin de faciliter la migration des amphibiens entre le Bois des Mouilles et la zone OROEM du Rhône (Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale).

L'étude présentée en 2005 par Mmes Buzzi, Ott et Tercier (étudiantes à l'HES de Lullier) et M. Thiébaud, correspondant régional du KARCH (Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse), servira de base pour la réalisation du projet. Il doit être optimisé par le groupe de projet nommé ci-dessus. Un suivi de migration est prévu au printemps 2007. Avant toute demande en autorisation officielle, l'état technique et le plan financier seront présentés au COGEFé.

Coût total en 2006 : CHF 0.-
Budget voté : CHF 60'000.-

Mesure en cours.

4.4. Mesure n°4-2006 – Prés-de-Villette

Afin de maintenir la biodiversité de la réserve naturelle des Prés-de-Villette, Pro Natura Genève a sollicité l'aide du COGEFé pour la réalisation d'aménagements ponctuels supplémentaires au sein de ce bas marais d'importance nationale. Ces mesures font partie du Plan de gestion des Prés-de-Villette et sont donc justifiées par les études préalables.

Il s'agit de la réalisation des travaux suivants :

- Création de nouveaux étangs, favorisant les batraciens, les odonates et certaines espèces floristiques,
- restauration et aménagement d'une digue afin de développer les milieux marécageux,
- aménagements de dépressions humides afin de créer des mares temporaires, favorables aux amphibiens.

Les travaux seront réalisés à partir du 15 janvier 2007.

Coût total en 2006 : CHF 0.-
Budget voté : CHF 40'000.-

Mesure en cours.

4.5. Mesure n°5-2006 – Etude pour aménagements ornithologiques à la Pointe-à-la-Bise

Cette mesure, proposée par Pro Natura Genève, permettra d'étudier les potentialités de nidification de la sterne pierregarin et l'aménagement d'un site d'escale aux limicoles migrateurs en créant une ou plusieurs îles sur le site de la Pointe-à-la-Bise.

L'étude devant être menée à terme avant d'élaborer des propositions finales d'aménagements, aucun travail n'a été entrepris. L'étude devrait se terminer d'ici au printemps 2007. Un premier versement proportionnel aux frais engagés en 2006 a été effectué.

Coût total en 2006 : CHF 14'030.-
Budget voté : CHF 20'000.-

Mesure en cours.

4.6. Mesure n°6-2006 – Robin-Topé

Le Jardin Robinson du Lignon, lieu d'accueil et d'animation pour les enfants de 6 à 13 ans, a sollicité le COGEFé pour réaménager une de ses parcelles. Cette réalisation permettra la création d'un sanctuaire naturel pour la faune et la flore locales et une plateforme éducative en matière de biodiversité.

Le versement 2006 correspond aux frais d'études. Une extension de l'enveloppe financière de la convention a été acceptée au programme des mesures 2007. Cette somme supplémentaire doit permettre d'alimenter l'étang grâce à un récupérateur d'eau de pluie.

Coût total en 2006 : CHF 10'000.-
Budget voté : CHF 20'000.- (+ CHF 5'000.- inscrit au programme 2007)

Mesure en cours.

4.7. Mesure n°7-2006 – Bois de la Grille

L'aménagement des berges du Rhône au lieu-dit « Au Moulin » sur la Commune de Vernier s'inscrit dans un concept global développé dans le plan directeur communal, visant à mieux protéger le Bois-de-la-Grille et à aménager en compensation des espaces de détente et loisirs au Bois-des-Frères, sur la prairie de Château-Bloch et « Au Moulin ».

Une étude de faisabilité a été menée en 2005 par le bureau Urbaplan, grâce au partenariat du COGEFé et de la Commune de Vernier. Sur cette base, le COGEFé a décidé de participer financièrement aux études et réalisations des aménagements du projet « Berges du Rhône entre les Nants de la Noire et des Avanchets ».

Selon l'étude d'avant-projet, les principaux objectifs d'aménagement sont les suivants :

- ouverture de la berge sur le paysage rhodanien, en limitant les obstacles visuels ;
- respect et mise en valeur du contexte paysager ;
- amélioration de l'accès et du contact de l'eau ;
- augmentation de la valeur des rives pour les milieux naturels ;
- limitation de l'accès motorisé et du stationnement ;
- amélioration de la qualité et de l'animation de l'espace d'amarrage et de la guinguette ;
- garantie de l'accès et de l'exploitation de SIG et de la sécurité.

MM. Dändliker et Sidler ont été auditionnés par le Conseil municipal de la Commune de Vernier qui a décidé de reporter cet investissement. La mesure est donc en attente. Le COGEFé maintient sa participation au titre de réserve financière pour le projet.

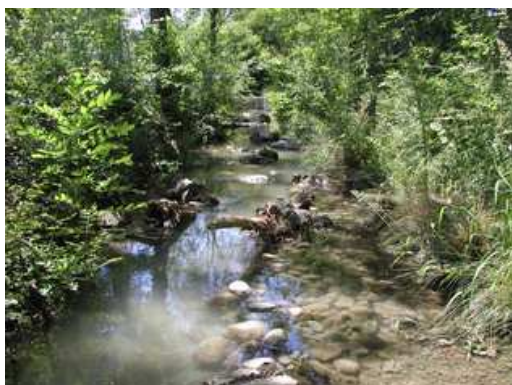
Coût total en 2006 : CHF 0.-
Budget voté : CHF 35'000.-

Mesure en cours.



4.8. Mesure n°8-2006 – Amélioration du Bief Tabary

Le Bief Tabary, situé en amont de l'usine des Cheneviers, a été renaturé en 2003 dans le cadre des mesures de compensation de SIG en rapport avec la nouvelle concession du barrage de Verbois. Une convention pour la gestion du bief (production de truitelles) a été signée entre l'Etat de Genève et la société « Les pêcheurs de l'ombre » en 2003.



La configuration du bief (pente faible, lit dépourvu d'enrochements, algues et dépôts de sédiments) en fait un milieu peu idéal pour les alevins et ne leur permet pas une bonne croissance.

La présente mesure propose donc de recouvrir le lit de pierres, de diminuer la largeur de la section du bief en disposant des obstacles dans le lit (troncs et gros blocs de pierre) et d'équiper les rives de roches et cailloux pour maximiser le nombre de caches.

Coût total en 2006 : CHF 3'721.-
Budget voté : CHF 10'000.-

Mesure en cours.

4.9. Mesure n°9-2006 – Etude passe à castors à Verbois

Dans le cadre d'une mesure du COGEFé pour l'année 2007, SIG a été mandatée pour étudier l'aménagement d'un passage pour faciliter les échanges entre les différentes populations de castors à l'amont et à l'aval du barrage de Verbois. Ces aménagements sont proposés en collaboration avec l'association « Contact-castor ».

La mesure est actuellement au stade de pré-étude pour différents itinéraires, tenant compte des contraintes, des coûts et de la cohérence vis-à-vis du comportement du castor. Le projet devrait être présenté au COGEFé en mai 2007.

Coût total en 2006 : CHF 2'671.-
Budget voté : CHF 10'000.-

Mesure en cours.

4.10. Mesure n°10-2006 – Projets trous

Cette mesure a pour objectif de diversifier le milieu forestier en créant des trouées dans le Bois de Merdisel (Commune de Satigny). Les mesures proposées par Mme Greenman, MM. Egger et Lauper (étudiants à l'HES de Lullier) consistent en la création de trois clairières, de tas de bois en lisière de forêt, de trous dans des arbres volontairement asséchés et de nichoirs à chauves-souris. Après discussion avec les services spécialisés de l'Etat, le projet sera partiellement réalisé et est en cours de redéfinition. Le bureau Viridis est chargé de l'encadrement des trois étudiants qui ont proposé le projet.

Coût total en 2006 : CHF 0.-
Budget voté : CHF 25'000.-

Mesure en cours.



4.11. Mesure n°11-2006 – STEP d'Aire – chemin piétonnier

Cette mesure a pour objectif de remettre à l'état naturel le chemin pavé et cimenté entre la STEP d'Aire (station d'épuration des eaux usées) et Le Lignon et également de revoir le concept des clôtures autour de la STEP afin qu'elles soient homogènes et moins proches du Rhône.

La mise en œuvre de cette mesure doit encore être approfondie et notamment en matière de partenariat.

Coût total en 2006 : CHF 0.-
Budget voté : CHF 20'000.-

Mesure en cours.

4.12. Mesure n°12-2006 – Chemin de randonnée le long du Rhône

Cette mesure consiste à relier la Ville au Pont-Butin par les abords du Rhône. Elle nécessite, en premier lieu, un accord des propriétaires des terrains.

La mise en œuvre de cette mesure doit encore être approfondie et notamment en matière de partenariat.

Coût total en 2006 : CHF 0.-
Budget voté : CHF 5'000.-

Mesure en cours.

5. RÈGLEMENT DU FONDS ECO-ÉLECTRICITÉ

Suite au lancement de la Nouvelle Offre Electricité en 2005, le règlement du financement du Fonds a été modifié comme suit :

Le Fonds éco-électricité est alimenté de la manière suivante :

- 0,1 ct par kWh produit par la (les) centrale(s) hydroélectrique(s) certifiée(s) *naturemade star* située(s) dans le bassin hydraulique du Rhône ou de l'Arve genevois ;
- 0,9 ct par kWh qui provient de la (des) centrale(s) hydroélectrique(s) mentionnée(s) ci-dessus et qui approvisionne le produit SIG Vitale Vert.

Par conséquent, le Fonds est alimenté par les centrales sises à Genève et labellisées *naturemade star*.



5.1. Alimentation du Fonds Eco-électricité au cours de l'année 2006

En 2006, le barrage du Seujet a produit 21'525'000 kWh, ce qui a généré un apport au Fonds d'un montant de 215'250 CHF (1 ct/kWh).

6. ETATS FINANCIERS 2006

6.1. Détail des dépenses par projet en 2006

	Réel 2003	Réel 2004	Réel 2005	Réel 2006	Participations externes	Total	Budget Voté	Différence vs budget & participation	
M1-2003	Radeaux à Sternes	33'054	5'467			38'521	40'000	1'479	
M2-2003	Biotopes batraciens	-	25'912			25'912	30'000	4'088	
M3-2003	Plantes invasives	-				-	30'000	30'000	
M4-2003	Nettoyage ds rives du Rhône	712	34'779			35'491	30'000	-5'491	
M1-2004	Désenrochement canal fuite et suite		13'825	162'893	100'718.00	176'718	76'000	-	
M2-2004	Passe à castors Seujet		4'200	397	45'187	49'784	30'000	-19'784	
M3-2004	Zone alluviale Asters		-	31'072		31'072	30'000	-1'072	
M4-2004	Végétalisation toiture chargement barges		32'000			32'000	32'000	-	
M5-2004	Concours COGEFé		-	12'500		12'500	10'000	-2'500	
M1-2005	Achats de terrain à Chancy			-	24'407	24'407	60'000	35'593	
M2-2005	Végétalisation bâtiment eaux usées			-	-	-	50'000	50'000	
M3-2005	Embouchure Allondon - Etude			-	6'000	6'000	30'000	24'000	
M4-2005	Camp nature WWF - Subvention			5'000	5'000	10'000	10'000	-	
M5-2005	Bois de la Grille - Etude			9'294		9'294	20'000	10'706	
M6-2005	Radeau à sternes à l'Etournel - Subvention				30'000	30'000	30'000	-	
M1-2006	Bulletin "La Libellule" - Subvention				12'360	12'360	33'080	20'720	
M2-2006	Ouvrage hydraulique Asters - Subvention				-	-	17'000	17'000	
M3-2006	Passage amphibiens Loëx - Etude + réalisation				-	-	60'000	60'000	
M4-2006	Pré-de-Villette - Etude				-	-	40'000	40'000	
M5-2006	Pointe-à-la-Bise - Etude				14'030	14'030	20'000	5'970	
M6-2006	Robin-Tope - Subvention				10'000	10'000	20'000	10'000	
M7-2006	Bois de la Grille - Participation réalisation				-	-	35'000	35'000	
M8-2006	Bief-de-Tabary - Améliorations				4'392	4'392	10'000	5'608	
M9-2006	Passe à castors Verbois - Etude				2'000	2'000	10'000	8'000	
M10-2006	Projets trous				-	-	25'000	25'000	
M11-2006	STEP Aire chemin piétonnier				-	-	20'000	20'000	
M12-2006	Chemin randonnée long du Rhône				-	-	5'000	5'000	
								cloturé positif	
								cloturé négatif	
Totaux		33'766	116'183	221'156	153'376	100'718	524'481	803'080	379'317

6.2. Bilan financier 2006

Actif		Passif	
Solde à nouveau	259'288	153'376 Dépenses	
Apports provenant des ventes de l'année 2006	215'250	dont programme 2004 :	45'187
		programme 2005 :	65'407
		programme 2006 :	42'782
Participation reçue	76'000		
		397'162 Solde reporté au 1er janvier 2007	
	550'538	550'538	

7. PROGRAMME DES MESURES POUR L'ANNEE 2007

Le programme d'investissement adopté par le COGEFé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 février 2007, comprend les dix mesures suivantes :

- Gestion du public aux Prés-de-Villette
- Zone de renaturation au bord du Rhône à la Plaine, Dardagny
- Neutralisation d'une brèche entre le Rhône et un plan d'eau en vue de rapporter de l'eau dans le site de l'Étournel
- Suppression d'un bras de terre et abaissement des rives pour favoriser l'accueil des oiseaux d'eau
- La couleuvre verte et jaune : de l'Allondon au Nant d'Avril grâce à l'aménagement de talus CFF ?
- Problématique Tortue de Floride – Prévenir plutôt que guérir
- Point d'observation à Verbois
- Aménagements et entretiens aux Marais de Mategnin
- Aménagements à la réserve de la Pointe-à-la-Bise
- Robin Tope : extension de la convention

Damien Sidler
Cellule Environnement Rhône
Secrétaire du COGEFé

Hervé Guinand
Président du COGEFé